



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 130 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
Renforcement des ressources humaines	4
II. Un Département des affaires politiques plus efficace.	5
A. Prévention des conflits, médiation et soutien aux processus de paix	6
B. Appui des opérations sur le terrain	8
C. Collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays	10
D. Coopération avec les organisations régionales	10
E. Assistance électorale.	13
F. Division des politiques et de la médiation	14
G. Affaires du Conseil de sécurité	15
III. Les défis.	16
A. Contrôle de la gestion.	16
B. Utilisation de ressources extrabudgétaires	16

* A/65/150.



C.	Relations extérieures.....	17
D.	Financement et soutien des missions politiques spéciales.....	17
E.	Capacité du Service administratif du Département des affaires politiques.....	18
F.	Financement des voyages.....	18
IV.	Conclusion.....	19

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques, qui priait le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session un rapport détaillé indiquant dans quelle mesure la nouvelle structure avait permis de s'acquitter de façon efficace et efficiente des mandats, d'exécuter les programmes, d'améliorer les procédures administratives et les modalités de gestion et de gagner en efficacité.

2. En collaboration étroite avec les acteurs nationaux, le Département des affaires politiques s'emploie à opérer avec plus de dynamisme, de souplesse et d'efficacité face à l'accroissement des tensions politiques et aux crises qui se produisent et à se déployer rapidement dans le monde pour faciliter le règlement pacifique des conflits qui éclatent. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a proposé dans son rapport sur les prévisions révisées au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521) de réorganiser le Département des affaires politiques pour le rendre plus réactif aux demandes des États Membres et, à cette fin, de renforcer ses moyens afin qu'il soit davantage axé sur le terrain, de le rendre plus opérationnel et professionnel dans la prévention et la médiation des conflits, de lui permettre de réagir avec souplesse à des situations politiques qui évoluent rapidement et d'améliorer sa coopération et ses contacts avec les États Membres, les organisations régionales et ses autres partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation. Il a été rappelé que les responsabilités du Département se sont multipliées au fil des années sans que son budget n'augmente en proportion. Dans une large mesure, le Département a eu recours à du personnel temporaire ou occupant des postes extrabudgétaires pour s'acquitter de ses fonctions de base. Il s'est rendu compte par ailleurs de la nécessité d'améliorer son efficacité dans plusieurs domaines, notamment la planification stratégique, la formation et la gestion. C'est pourquoi un appel a été lancé pour le renforcer en y créant 101 nouveaux postes, essentiellement aux classes P-2 et P3. Dans cet appel, il a également été proposé de réorganiser le Département en scindant les deux « superdivisions » transrégionales que constituaient la Division de l'Asie et du Pacifique et la Division des Amériques et de l'Europe, et en créant une Division de la planification des politiques et de l'appui à la médiation.

3. En entérinant dans sa résolution 63/261 l'orientation des propositions du Secrétaire général, la Conférence générale a souligné l'importance d'améliorer la capacité de l'Organisation à prévenir et régler les conflits et reconnu qu'une action efficace du Département des affaires politiques et de ses partenaires contribuerait à éviter des tragédies, à sauver des vies humaines, à économiser les fonds destinés aux actions humanitaires et au maintien de la paix et à sauvegarder les acquis précieux du développement.

4. Par sa résolution 63/261, l'Assemblée générale a approuvé 49 des 101 postes demandés et réorganisé le Département des affaires politiques en scindant en deux la Division de l'Asie et du Pacifique et la Division des Amériques et de l'Europe, ce

qui a abouti à un total de six divisions régionales¹. Le tableau 1 indique la répartition des 49 nouveaux postes dans le Département.

Tableau 1
Postes créés pour renforcer le Département des affaires politiques, par bureau ou division

<i>Bureau ou Division du Département</i>	<i>Postes créés</i>
Cabinet du Sous-Secrétaire général (Afrique)	1 (P-4)
Division Afrique I	8 (3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 G)
Division Afrique II	6 (1 P-3, 4 P-2, 1 G)
Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest	5 (1 P-5, 1 P-4 Iraq, 2 P-3, 1 P-2)
Division Asie-Pacifique	4 (3 P-3, 1 P-2)
Division des Amériques	3 (1 P-5, 2 P-2)
Division Europe	1 (P-4 Chypre)
Groupe d'appui à la médiation	7 (1 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 1 G)
Division de l'assistance électorale	8 (1 P-5, 3 P-4, 4 G)
Division des affaires du Conseil de sécurité	2 (P-2)
Service administratif	1 (P-4)
Bureau de liaison des Nations Unies (Addis-Abeba)	3 (P-3, P-5, 1 LL)

5. Dans sa résolution 63/261, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui soumettre une proposition modifiée avant d'accepter la création d'une Division de la planification des politiques et de l'appui à la médiation dirigée par un directeur de classe D-2. Dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétaire général a présenté une nouvelle proposition visant à créer la Division des politiques et de la médiation qui mettrait à profit les synergies entre les unités du Département chargées de la planification des politiques, de l'appui à la médiation et des organisations régionales, permettrait le développement de partenariats dynamiques avec les différents organismes, fonds et programmes et renforcerait le rôle du Département à la présidence du Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Ces propositions ont été approuvées par l'Assemblée générale le 24 décembre 2009, de même que la création au sein du Département du Bureau de l'Équipe spéciale antiterroriste, dont le Directeur fait rapport au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Renforcement des ressources humaines

6. Au 21 juillet 2010, 45 des 49 nouveaux postes avaient été pourvus. Tout a été fait pour garantir que ces recrutements comblent des lacunes importantes et renforcent des secteurs en sous-effectif. Le Secrétaire général a fait sienne l'évaluation approfondie du Département des affaires politiques effectuée par le

¹ Par sa résolution 63/261, l'Assemblée générale a restructuré le Département en le dotant de six divisions régionales : Division Afrique I, Division Afrique II, Division des Amériques, Division Asie-Pacifique, Division Europe et Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest.

Bureau des services de contrôle interne selon laquelle, outre le renforcement des effectifs, il fallait une transformation qualitative des procédures de travail du Département pour que celui-ci soit à même de s'acquitter de ses mandats. À cet effet, il importait avant tout de porter attention en priorité à l'élaboration d'une stratégie des ressources humaines, qui assure l'existence des compétences nécessaires parmi le personnel, la formation et la mobilité de celui-ci, ainsi qu'une plus grande diversité géographique.

7. Dans cette optique, avant même de pourvoir l'un des nouveaux postes, le Secrétaire général adjoint a effectué une analyse des compétences spécialisées, linguistiques et techniques dont chaque unité aurait besoin à moyen et long terme, en tenant compte de la nécessité d'une diversité géographique et d'un équilibre entre les sexes. Les recommandations de recrutement ont ensuite été comparées à cette analyse pour s'assurer que le Département dispose des compétences nécessaires dans un grand nombre de domaines.

8. En outre, il a été demandé au Bureau de la gestion des ressources humaines d'effectuer une étude des méthodes de travail et d'autres aspects de la dynamique du travail en équipe; le Département met actuellement en œuvre ses recommandations. Il a participé par ailleurs à plusieurs initiatives Six Sigma menées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, notamment pour les nominations de hauts fonctionnaires. De son côté, le Service administratif a rationalisé ses procédures de travail en ce qui concerne les voyages et la gestion des projets extrabudgétaires.

II. Un Département des affaires politiques plus efficace

9. Grâce à son renforcement, le Département des affaires politiques est mieux à même de fournir des analyses politiques et des recommandations de qualité sur les situations de crise et d'élaborer des stratégies cohérentes de prévention des conflits. Il a fourni au Secrétaire général, dans la conduite de ses activités quotidiennes, un soutien et des conseils plus efficaces. Il a permis à l'ONU d'avoir un dialogue plus dynamique avec les États Membres, les organisations régionales et d'autres parties prenantes sur des situations politiques instables et de participer au niveau approprié à des réunions et séances de négociation essentielles concernant tel ou tel pays.

10. La consolidation et le renforcement du Département des affaires politiques ont permis à l'administration de consacrer davantage de temps à la définition d'orientations stratégiques et au développement de complémentarités avec d'autres départements et organismes des Nations Unies ainsi qu'à la concertation dans les divisions et entre elles. La scission de l'ancienne Division Asie, qui englobait des régions diverses sur le plan géopolitique, en deux divisions plus réduites, se concentrant sur un ensemble de pays étroitement liés, à savoir la Division Asie-Pacifique et la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, a permis une organisation plus rationnelle et donné aux deux divisions la possibilité de se concentrer sur l'élaboration de stratégies régionales cohérentes de prévention des conflits. De même, la scission de la Division des Amériques et de l'Europe a permis aux deux nouvelles divisions d'élaborer des programmes mieux adaptés à leurs

régions respectives et de collaborer de manière plus active avec les États Membres et les organisations régionales concernés.

11. Le Département des affaires politiques a pu répondre de manière plus efficace et plus souple à toute une série de défis en matière de prévention, de consolidation de la paix et de médiation. Il a sensiblement accru son soutien à divers processus politiques et de paix, notamment en professionnalisant ses capacités de soutien à la médiation, ce qui lui permet de répondre rapidement aux demandes urgentes dans ce domaine.

12. Le Département a répondu à un nombre extraordinairement élevé de demandes d'assistance électorale. Qui plus est, ses divisions régionales ont pu participer à des missions d'assistance électorale, dont les conseils ont bénéficié de leur excellente connaissance de la région dans des domaines essentiels.

13. Le Département a également amélioré les conseils et l'orientation politiques qu'il fournit aux représentants et envoyés du Secrétaire général et son appui aux 11 missions politiques et de consolidation de la paix dont il est responsable. Les divisions du Département ont développé leur collaboration et les synergies avec d'autres parties du système des Nations Unies en établissant des groupes de travail et des équipes spéciales interinstitutions pour soutenir ses efforts dans certaines situations. Le Département améliore par ailleurs sa collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays où les tensions politiques vont croissant.

14. Le Département a collaboré étroitement avec les États Membres dans des situations internes exigeant l'indépendance et la crédibilité que seule l'ONU peut apporter. On peut citer à titre d'exemples la Commission d'enquête chargée d'établir les faits et de faire la lumière sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancien Premier Ministre du Pakistan, qui a été constituée à la demande du Gouvernement pakistanais, et le soutien que le Département continue de fournir à la Commission internationale contre l'impunité, constituée à la demande du Gouvernement guatémaltèque.

A. Prévention des conflits, médiation et soutien aux processus de paix

15. Au cours de l'année écoulée, le Département et ses missions ont participé à des efforts de bons offices dans plus de 30 situations, à savoir : les cinq pays d'Asie centrale, Burundi, Cameroun et Nigéria, Chypre, Comores, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Géorgie, Ghana et Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale et Gabon, Guyana et Venezuela (République bolivarienne du), Honduras, Iraq, Liban, Madagascar, Mauritanie, processus de paix du Moyen-Orient, Myanmar, Népal, Niger, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sahara occidental, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Togo. En 2009, la Division des politiques et de la médiation a fourni un soutien dans 19 situations.

16. L'accroissement de leurs moyens a aidé les divisions du Département à axer leurs efforts sur la prévention des conflits en consacrant plus de temps à l'élaboration de stratégies détaillées portant sur les causes profondes des conflits. En

outre, les divisions ont renforcé leurs évaluations conjointes des situations nécessitant une action préventive en développant leur collaboration et renforçant les synergies avec les autres éléments du système des Nations Unies.

17. L'un des principaux moteurs du renforcement du Département a été l'appel en faveur d'un soutien accru de l'ONU aux efforts des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique en vue de maintenir la paix et la sécurité sur le continent. Les divisions Afrique renforcées ont été en mesure de répondre efficacement à des crises politiques urgentes en Mauritanie, au Niger, aux Comores, en Somalie et en Guinée-Bissau, notamment en fournissant un soutien à la médiation. Au lendemain du coup d'État de Madagascar, le Département a déployé des fonctionnaires sur le terrain et constitué une petite équipe au siège pour soutenir les efforts du Conseiller politique principal sur place. En Guinée, après le massacre du 28 septembre 2009, le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, soutenu par le Département, a joué avec d'autres acteurs internationaux un rôle essentiel qui a contribué à écarter la menace d'une guerre civile. Le Département a également accru son soutien au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui a joué un rôle important dans la conclusion d'un accord essentiel entre les parties, contribuant ainsi au rapprochement entre Kinshasa et Kigali. Le Département a soutenu activement les efforts de médiation au Darfour, y compris par des visites conjointes sur place et la participation aux travaux de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental bénéficie désormais d'un soutien renforcé dans sa recherche d'un règlement pacifique de la question du Sahara occidental, tout comme les efforts de médiation du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le différend territorial entre la Guinée équatoriale et le Gabon.

18. De même, depuis que l'ancienne Division transrégionale qui l'a précédée a été scindée en deux, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest a été en mesure de consacrer plus d'attention et à un niveau plus élevé à des questions concernant des pays particuliers et de soutenir efficacement les efforts de l'ONU pour stabiliser, promouvoir et renforcer la paix dans un certain nombre de pays : Iraq, Liban, Israël et territoires palestiniens occupés. Le renforcement a également permis à la Division d'accroître son soutien aux efforts de consolidation de la paix en Asie centrale, sa collaboration avec les États Membres du Conseil de coopération du Golfe et d'autres pays ainsi que trois organisations régionales.

19. La Division Europe, désormais distincte, a accru son soutien aux efforts de rétablissement de la paix à Chypre grâce à une analyse stratégique et au renforcement de sa capacité de planification à un moment charnière des négociations, en réalisant des progrès prometteurs dans des domaines essentiels. De même, la Division des Amériques a accru sa coopération technique avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents de la région, ce qui lui a permis, par exemple, d'intervenir utilement dans la crise du Honduras. Elle a également été en mesure de soutenir la réactivation des bons offices du Secrétaire général dans le différend frontalier déjà ancien entre le Guyana et le Venezuela.

20. L'augmentation limitée de ses effectifs a permis à la Division Asie-Pacifique de fournir au Secrétaire général un soutien plus efficace dans son engagement et ses efforts diplomatiques pour promouvoir l'établissement d'une paix durable à Sri

Lanka après trois décennies de conflit. La Division collabore par ailleurs plus étroitement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour la consolidation des acquis démocratiques et de la stabilité politique dans des pays tels que le Bangladesh et les Maldives.

21. La Division des politiques et de la médiation agit comme un multiplicateur de puissance pour ceux qui sont à la tête de processus politiques. Son savoir-faire en matière de planification, de conception procédurale et de questions techniques liées aux processus de paix se fonde sur ses capacités internes ainsi que celles de ses partenariats extérieurs. Son équipe de réserve comprend des experts en dispositifs de sécurité, questions constitutionnelles, partage du pouvoir, partage des ressources/des richesses et égalité des sexes. Pour ne citer qu'un exemple, en Asie centrale, la Division a aidé les gouvernements de la région à élaborer des arrangements pour la gestion conjointe des ressources communes en eau et en énergie.

22. Pour assurer une collaboration étroite dans le système des Nations Unies, la Division assure la présidence de deux réseaux de référents pour les questions de médiation, l'un au sein du Département des affaires politiques et l'autre réunissant 18 départements, organismes et fonds des Nations Unies différents.

B. Appui aux opérations sur le terrain

23. Le Département des affaires politiques dirige actuellement 11 missions politiques et de consolidation de la paix à l'extérieur, dont 10 sont financées au moyen des crédits du budget ordinaire réservés aux missions politiques spéciales². La résolution 63/261 de l'Assemblée générale n'a pas établi de ressources nouvelles pour l'appui aux missions, mais l'augmentation des effectifs dans d'autres secteurs a permis aux divisions régionales de réallouer certains moyens pour assumer les importantes responsabilités de soutien que cela implique, tout en ayant recours aussi à des fonds extrabudgétaires et au soutien du Département de l'appui aux missions.

24. Les deux divisions pour l'Afrique ont fourni un meilleur soutien à certains bureaux situés sur le continent, à savoir : le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL). Ce soutien permet aux missions d'effectuer des tâches essentielles de consolidation de la paix. En Sierra Leone, par exemple, il a permis à la mission de se concentrer sur le suivi d'accords

² À savoir le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

politiques déterminants ainsi que sur la prévention des conflits et les mesures visant à créer un climat de confiance en préparation des élections de 2012.

25. La Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest a accru son soutien à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), notamment sa participation à la réforme du secteur de la sécurité et d'autres efforts de consolidation de la paix en se fondant sur une analyse approfondie et une planification stratégique. Des moyens considérables continuent à être déployés pour aider le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Et dans la région Asie-Pacifique, la situation politique fragile et l'impasse du processus de paix au Népal ont nécessité de la part du siège une attention et un engagement accrus et la fourniture d'un soutien renforcé à la Mission des Nations Unies au Népal (UNMIN).

26. Pour assurer un soutien cohérent et coordonné du siège et une orientation politique à ses présences sur le terrain et promouvoir des approches intégrées avec d'autres éléments du système des Nations Unies, en particulier les équipes de pays, le Département des affaires politiques a établi des équipes spéciales intégrées dans tous les pays où il a des missions complexes. Ces équipes spéciales ont pour mandat d'examiner « toutes les questions qui ont une importance stratégique ou un impact programmatique pour la présence des Nations Unies dans le pays concerné ». Le renforcement du Département a accru son aptitude à coordonner véritablement les partenaires du système des Nations Unies et à jouer un rôle directeur pour assurer une approche cohérente dans le domaine de la paix et de la sécurité.

27. De même, le Département des affaires politiques collabore de plus en plus étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix dans les pays où il y a de telles opérations, en fournissant des services de médiation ainsi qu'un soutien électoral et des conseils politiques, en particulier sur la dynamique régionale. Ainsi, en collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix, la Division Asie-Pacifique a amélioré son action au Timor-Leste. La Division Europe a fourni au Département des opérations de maintien de la paix des conseils régionaux et un soutien politique au Kosovo. La Division des Amériques a sensiblement accru son soutien à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix en Haïti (MINUSTAH) à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010, en suivant l'évolution politique régionale, effectuant des analyses et fournissant un soutien concernant les élections et la réforme constitutionnelle. Et, au Soudan, la Division des politiques et de la médiation a soutenu l'Équipe conjointe d'appui à la médiation du Département des opérations de maintien de la paix au Darfour en fournissant un cadre d'experts pour appuyer les efforts de médiation et a fourni à ses planificateurs travaillant sur le dossier du Darfour une analyse concernant la mise en œuvre et la gestion du cessez-le-feu.

28. Des versions révisées des circulaires du Secrétaire général sur les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques ont été publiées à la fin de 2009

et au début de 2010³ pour mieux définir le champ d'activité de chacun des départements, la manière dont ils collaborent et dont leurs divisions, unités et bureaux respectifs appuient les missions et opérations sur le terrain. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints des trois départements continuent de collaborer étroitement afin que l'ensemble des capacités de ces départements soient véritablement et efficacement utilisées, avec un minimum de chevauchements, pour faire face aux défis auxquels l'ONU se trouve aujourd'hui confrontée dans le domaine de la paix et de la sécurité.

29. La conclusion d'un accord de prestation de services entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions est essentielle. Cet accord, auquel on met actuellement la dernière main, clarifie les rôles respectifs des deux départements en matière d'appui aux missions politiques extérieures financées sur les crédits du budget ordinaire affectés aux missions politiques spéciales.

C. Collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays

30. Dans les pays fragiles ou en proie à des crises politiques où il n'existe pas de missions de maintien de la paix ni de missions politiques, le Département des affaires politiques collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies; c'est un élément essentiel des efforts globaux des Nations Unies pour prévenir les conflits. Le Département a érigé en priorité le renforcement de son partenariat avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies pour la prévention des conflits armés du PNUD, sous la direction stratégique des hauts fonctionnaires des deux entités. Dans ces situations, le système des Nations Unies s'efforce d'aider les homologues nationaux à mettre en place les processus, institutions et compétences nécessaires pour véritablement maîtriser et régler par le dialogue, les consultations, la médiation et d'autres moyens pacifiques les difficultés qui surgissent. Les efforts actuels visent à améliorer le système de soutien politique des coordonnateurs résidents, notamment par l'élaboration de stratégies communes, des communications plus systématiques et des analyses conjointes, des activités de formation ainsi que la fourniture plus rapide d'une assistance opérationnelle et de compétences professionnelles.

D. Coopération avec les organisations régionales

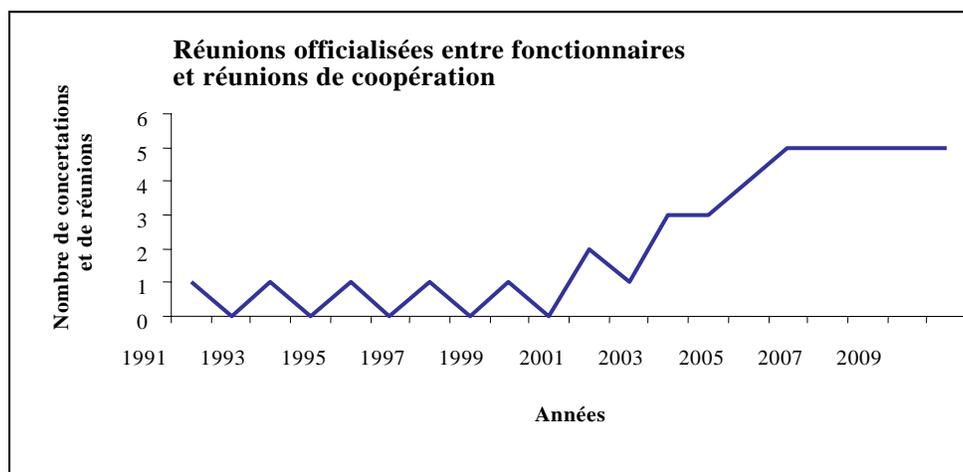
31. Les crises et situations difficiles nécessitent aujourd'hui des solutions multiples, de sorte que les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales sont plus indispensables que jamais. Au cours de la dernière décennie, l'ONU s'est efforcée d'établir des relations de plus en plus étroites avec les organisations régionales et autres, comme en témoignent les médiations et déploiements conjoints et la conclusion récente de nouveaux accords de coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Banque mondiale, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

³ ST/SGB/2009/13 et Corr.1, ST/SGB/2010/1 et ST/SGB/2010/2, respectivement.

32. Le séminaire organisé en janvier 2010 par le Secrétaire général à l'intention des chefs des organisations régionales et autres a constitué une occasion importante de discuter d'actions conjointes pour prévenir et régler les conflits. Le Département des affaires politiques est chef de file d'une série de programmes et de partenariats établis dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, lancé en 2006. En outre, il consacre d'importants efforts au renforcement des capacités sous-régionales en Afrique, en particulier dans le domaine de la médiation. Le Département a également étudié les possibilités d'intensifier la coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et la Communauté des Caraïbes. Il tient désormais des concertations annuelles officialisées entre fonctionnaires ou des réunions de coopération avec six organisations régionales, ainsi que des réunions informelles régulières avec un certain nombre d'autres organisations régionales et autres. Il organise aussi des stages communs avec un certain nombre d'organisations régionales et autres sur une vaste gamme de questions concernant la paix et la sécurité.

Figure I

Réunions officialisées entre fonctionnaires et réunions de coopération avec des organisations régionales organisées par le Département des affaires politiques



33. Le nouveau Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, auquel a récemment été incorporé le Bureau de liaison des Nations Unies renforcé, joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités mené avec l'Union africaine, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il assure également une coopération et une coordination étroites sur le terrain avec l'Union africaine et certaines organisations sous-régionales dans les crises qui se produisent en Afrique et à l'égard desquelles les organisations africaines assument de plus en plus un rôle de premier plan.

34. Les efforts du Bureau de liaison des Nations Unies ont été complétés par les deux divisions renforcées du Département des affaires politiques s'occupant de

l'Afrique, ce qui a amélioré la cohérence entre les activités de diplomatie préventive/rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix de l'Union africaine et de l'ONU sur le continent, notamment en raison de l'efficacité et de la cohérence accrues de la coopération entre les secrétariats des deux organisations. Le Département des affaires politiques soutient les efforts de l'Union africaine visant à élaborer une stratégie de médiation et a collaboré plus activement avec les secrétariats du Conseil de paix et de sécurité et du Groupe des Sages de l'Union africaine. Il a aidé à l'établissement avec l'Union africaine d'un mécanisme de consultation entre fonctionnaires en matière de prévention, maîtrise et règlement des conflits. Et il a aidé l'Union africaine à établir le fichier informatisé d'observateurs et experts électoraux de son Unité d'assistance électorale pour la démocratie.

35. Le Département a encore renforcé sa collaboration et ses partenariats avec les organisations sous-régionales et les communautés économiques régionales. Ainsi, à la demande du Secrétariat de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, il a mobilisé des ressources extrabudgétaires pour collaborer avec elle au renforcement de ses capacités de prévention et de médiation des conflits. Une initiative similaire est en cours pour soutenir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Département des affaires politiques poursuit dans ce cadre l'établissement, en étroite coopération avec la communauté, d'un petit bureau régional à Libreville (Gabon) pour mieux veiller à la prévention des conflits en Afrique centrale. Par ailleurs, il étudie la demande d'aide du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour la mise en œuvre du Pacte de 2006 sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Il collabore avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement à la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité sous-régionale dans la corne de l'Afrique. En Afrique de l'Ouest, le Bureau régional de l'ONU a contribué à l'établissement de relations innovantes avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire face à une série de crises politiques dans la sous-région. En étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des opérations de maintien de la paix, il a joué un rôle essentiel dans le Programme « West Africa Coast Initiative » visant à soutenir les efforts de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée de la CEDEAO.

36. L'établissement au sein de la Division des Amériques de l'équipe des Caraïbes a amené le Département à élaborer un cadre stratégique pour la coopération entre l'ONU et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et à renforcer cette coopération. Il a renforcé sa coopération avec l'Organisation des États américains (OEA) lors de deux réunions entre fonctionnaires, qui ont couvert des activités en cours et potentielles. La Division Europe, nouvellement réorientée, a concentré son énergie au renforcement de ses relations en matière de prévention et de consolidation de la paix, en particulier avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, notamment par des visites de hauts fonctionnaires et des concertations entre fonctionnaires.

37. La Division Asie-Pacifique a été en mesure d'effectuer des analyses plus approfondies de l'évolution en Asie du Sud-Est dans le contexte de la nouvelle Charte de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du rôle nouveau de cet organisme régional en matière de paix et de sécurité. La Division a

collaboré de manière plus systématique avec l'ASEAN et le Forum des îles du Pacifique. En collaboration avec l'Unité de soutien à la médiation du Département, la Division étudie les moyens de renforcer la capacité de l'ONU à soutenir les initiatives nationales et régionales de rétablissement de la paix et de prévention.

38. La Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest a renforcé sa collaboration et ses partenariats avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

E. Assistance électorale

39. En sa qualité de coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance électorale, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques est soutenu par la Division de l'assistance électorale qui aide à la conception et à la constitution des effectifs des opérations électorales de l'ONU, les guide sur le plan technique, maintient le fichier d'experts électoraux et préserve la mémoire institutionnelle de l'Organisation en matière électorale. La demande d'assistance électorale de la part des États Membres reste élevée. Les États demandeurs ont reconnu la nécessité de renforcer leurs processus démocratiques, leurs institutions électorales et leurs capacités nationales et demandé à l'ONU de continuer de leur fournir, ainsi qu'aux institutions électorales, des conseils techniques et d'autres formes d'assistance pour renforcer leurs processus démocratiques (résolution 64/155 de l'Assemblée générale).

40. Le renforcement du Département a permis à la Division d'être plus efficace, notamment pour a) répondre plus rapidement et efficacement à la demande d'assistance qui reste élevée, b) élargir et diversifier le fichier d'experts électoraux, et c) améliorer la cohérence au sein de l'ONU et la coordination avec les organisations régionales.

41. Au moment de la rédaction du présent rapport, les postes supplémentaires avaient permis d'intervenir efficacement dans plus d'une quarantaine de projets électoraux en cours et de répondre à 17 demandes nouvelles reçues en 2010. Aspect important, ces postes ont permis de répondre plus rapidement aux besoins urgents de pays tels que l'Afghanistan, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Haïti, le Kirghizstan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine et le Soudan. Par ailleurs, les divisions régionales du Département disposent désormais de capacités accrues pour fournir des analyses politiques et des conseils aux missions électorales, en concentrant leurs efforts sur la prévention des violences liées aux élections. Ainsi, les deux divisions pour l'Afrique ont participé à des missions électorales au Bénin, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Malawi, en Mauritanie, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Togo et en Zambie. La Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest a contribué aux préparatifs des récentes élections en Iraq, au Liban et dans plusieurs autres pays. Les divisions Asie-Pacifique, Europe et des Amériques ont également participé à des efforts de soutien électoral.

42. L'accroissement des effectifs a permis à la Division de l'assistance électorale d'inclure son fichier d'experts dans une base de données moderne, comme l'avait recommandé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ce qui lui donne la possibilité d'identifier plus efficacement et rapidement les candidats appropriés pour

les missions sur le terrain, tout en assurant un équilibre géographique et entre les sexes (le fichier a par exemple enregistré une augmentation de 60 % du nombre de candidats provenant du continent africain)⁴. Le déploiement de ces experts sur la base de contrats temporaires ou d'autres types d'arrangements est désormais beaucoup plus rapide et donc plus efficace.

43. La Division a pu mettre davantage l'accent sur l'unité d'action en matière d'assistance électorale. Entre autres initiatives, le Département préside un organe de coordination interinstitutions pour l'assistance électorale (qui comprend le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et d'autres entités) et met la dernière main à une note d'orientation définissant les rôles respectifs du PNUD et du Département. Les contacts et la coordination se sont développés avec des partenaires hors du système des Nations Unies, un bon exemple en étant les efforts conjoints avec l'OEA, de nombreux États Membres et des ONG pour soutenir les élections en Haïti.

F. Division des politiques et de la médiation

44. La Division des politiques et de la médiation nouvellement créée a amélioré la capacité du Département à mener et informer l'élaboration des politiques pour tout un éventail de problèmes qui se posent en matière de prévention, de consolidation de la paix et de médiation et à soutenir les responsables de secteurs et les missions sur le terrain. Dans ses divers rôles, la Division veille à éviter les doubles emplois et, par contre, à soutenir le travail des divisions régionales et des autres acteurs.

45. Le renforcement de ses moyens a permis à la Division de fournir un appui plus efficace au Département dans l'exécution de son mandat en matière de prévention des conflits par la diffusion des meilleures pratiques, l'élaboration d'outils et son rôle de catalyseur dans la prévention opérationnelle des conflits, notamment en étendant les réseaux de spécialistes de la prévention du Département à l'ensemble du système des Nations Unies, aux organisations régionales, à la Banque mondiale, aux milieux universitaires et aux ONG.

46. S'appuyant sur l'expérience de ses missions sur le terrain, la Division guide les efforts du Département visant à contribuer de manière constructive aux efforts de l'ensemble du système pour améliorer les mécanismes de consolidation de la paix des Nations Unies, en mettant en particulier l'accent sur la mise en œuvre du rapport de 2009 du Secrétaire général sur la *Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit* (A/63/881-S/2009/304).

47. En tant qu'organe assurant la présidence du Groupe de travail sur la prévention et la résolution des conflits de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, la

⁴ Le BSCI a comparé sur le plan de la représentation régionale les données relatives à 2006 et à 2009; il a constaté une augmentation sensible du nombre d'experts originaires d'Afrique, lequel est passé de 15 à 24 %; ce groupe se classe actuellement au deuxième rang derrière celui des experts originaires d'Europe occidentale, qui reste inchangé à 32 %. Le pourcentage des experts originaires d'Amérique du Nord est tombé de 22 à 18 %; celui des experts d'Asie/du Pacifique est tombé de 13 à 11 % et celui des experts d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud de 10 à 7 %. Le pourcentage d'experts d'Europe orientale a légèrement augmenté, étant passé de 5 à 6 %, tandis que celui des experts du Moyen-Orient est tombé de 2,3 à 1 %. Le pourcentage de femmes dans le fichier est resté globalement inchangé à 29 % de 2006 à 2009.

Division des politiques et de la médiation, en collaboration avec les États Membres et organisations régionales, contribue à la lutte contre les situations propices à la propagation du terrorisme, décrites dans le volet I de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies. La Division dispose maintenant de moyens légèrement accrus pour mettre en œuvre des projets nationaux et régionaux dans ce domaine. On peut citer à titre d'exemple l'Asie centrale où le Groupe de travail et l'UNRCCA participent à un projet visant à aider cinq États Membres dans l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la Stratégie.

48. La Division aide le Département ainsi que d'autres entités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, à élaborer des mesures politiques innovantes en réponse aux nouvelles questions qui se posent en matière de paix et de sécurité. Actuellement, elle se concentre sur des questions telles que les changements inconstitutionnels de gouvernement, le trafic transnational des stupéfiants et la gestion des ressources naturelles rares.

49. La Division permet aussi au Département de faire des progrès importants en ce qui concerne le renforcement des processus d'apprentissage institutionnel. Le Département dispose désormais d'un système pour élaborer, approuver et diffuser des directives internes et a produit des directives dans des domaines essentiels, tels que l'appui aux missions politiques spéciales. En réponse à la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les missions politiques sur le terrain et les équipes de pays des Nations Unies, le Département a pu contribuer à l'élaboration, à l'échelle du système, de processus intégrés en participant activement à des organes interinstitutions et interdépartementaux, tels que le Groupe de travail sur la préparation des missions intégrées et le Groupe directeur pour une action intégrée.

G. Affaires du Conseil de sécurité

50. Au sein de la Division des affaires du Conseil de sécurité, le Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité fournit un appui technique à 11 comités des sanctions et sept groupes de surveillance de l'application des sanctions. Il assure aussi le secrétariat du Comité contre le terrorisme (CCT) et du Comité 1540 (2004) et traite les demandes de radiation présentées par des personnes ou entités figurant sur les listes des comités de sanctions, conformément à la résolution 1730 (2006) du Conseil de sécurité. Les ressources supplémentaires ont permis au Service de gérer l'augmentation du nombre de comités et de groupes de surveillance et l'élargissement de leurs mandats.

51. Elles ont aussi permis au Service de fournir une assistance déterminante au Comité des sanctions à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban dans la tâche complexe consistant à examiner les cas de 488 personnes et entités figurant sur la liste des sanctions. Les ressources humaines supplémentaires ont également permis de renforcer le soutien fourni au Groupe d'experts sur le Soudan et accru la capacité du Service à établir et maintenir un registre facile à analyser des demandes de radiation présentées en application de la résolution 1730 (2006).

III. Les défis

52. La résolution 63/261 de l'Assemblée générale a grandement amélioré l'aptitude du Département des affaires politiques à s'acquitter de son mandat de base. Cependant, le fait que la moitié seulement des postes demandés originalement ont été approuvés par l'Assemblée générale signifie que, dans un certain nombre de domaines, le Département continue d'opérer avec des moyens insuffisants, ce qui l'oblige à avoir recours à des ressources extrabudgétaires et d'autres arrangements spéciaux.

A. Contrôle de la gestion

53. Le Secrétaire général avait proposé d'établir six divisions régionales, dont chacune aurait à sa tête un directeur de classe D-2 et un directeur adjoint de classe D-1 afin d'assurer un maximum de contrôle, représentation et couverture. L'Assemblée générale a décidé que deux de ces divisions (la Division des Amériques et la Division Asie Pacifique) seraient dirigées par des D-1 et qu'une division (la Division Europe) serait dirigée par un D-2, sans D-1 pour fournir l'appui nécessaire. Ce manque de cohérence entre les six divisions régionales reste un problème majeur qui nuit à la collaboration du Département avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales et entrave le contrôle de la gestion.

B. Utilisation de ressources extrabudgétaires

54. Étant donné que les ressources approuvées représentaient moins de la moitié de ce qui avait été demandé, le Département des affaires politiques ne peut que continuer d'avoir recours, dans une large mesure, à des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre effectivement la vision exprimée dans la résolution 62/521 de l'Assemblée générale, en particulier en matière d'interventions rapides.

55. Depuis 2009, le Département a transformé l'architecture de ses fonds d'affectation spéciale et mis en place de nouveaux guichets de financement et des procédures rapides conçus pour soutenir des interventions rapides en cas de crises politiques et sécuritaires. S'inspirant des meilleures pratiques du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes, fonds et programmes, le Département des affaires politiques a apporté des améliorations à la gestion de ses ressources extrabudgétaires et lancé son premier appel annuel en 2010. Il s'agit là d'une approche plus stratégique pour la mobilisation de ressources à l'appui des priorités générales du Département; elle met l'accent sur cinq aspects : financement souple pour des interventions rapides en matière de médiation et de prévention des conflits, financement souple pour des interventions rapides liées à des élections; financement pour fournir un appui aux envoyés spéciaux et missions politiques spéciales; appui à des partenariats stratégiques notamment avec des organisations régionales; et appui pour le renforcement des capacités et la professionnalisation du Département. Le fait de devoir avoir recours à des ressources extrabudgétaires donne lieu, bien entendu, à ses propres difficultés; or, le financement fourni en réponse à l'appel en cours reste notoirement insuffisant.

56. Par ailleurs, le Département a mis en place un cadre de suivi et d'évaluation pour accroître la responsabilisation dans la gestion et l'administration des ressources. Il a également établi des directives et une base de données pour la gestion des fonds extrabudgétaires. Cependant, le Département continue d'être tributaire de ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre correctement le nouveau cadre et effectuer des auto-évaluations approfondies et se concentrer sur l'amélioration de l'exécution des programmes au titre du budget ordinaire, comme le requiert la résolution 63/261 de l'Assemblée générale.

C. Relations extérieures

57. Une gestion efficace des communications extérieures (stratégie et messagerie) est essentielle pour l'ensemble des activités politiques de l'ONU et vitale pour le succès des opérations de rétablissement de la paix et de la diplomatie préventive. Le Département des affaires politiques éprouve des difficultés à satisfaire ses besoins de base du fait de l'absence de tout moyen interne qui lui soit réservé. Le fait de toujours devoir recourir à des arrangements de circonstance entrave sa capacité à communiquer de manière efficace pour soutenir les processus de paix et les missions politiques et à promouvoir l'importance des actions préventives de l'ONU comme moyen peu coûteux de gérer les crises et de coopérer avec les États Membres.

D. Financement et soutien des missions politiques spéciales

58. Les missions sur le terrain financées au moyen des crédits affectés aux missions politiques spéciales dans le budget ordinaire sont un moyen d'action essentiel de l'ONU qui continue de souffrir de l'absence de soutien et de modalités de financement effectifs. Le fait que ces missions sont financées sur le budget ordinaire et qu'à l'inverse des missions de maintien de la paix, elles ne bénéficient pas de la faculté d'engager des dépenses avant que les mandats ne soient définis retarde et complique leur établissement et entraîne des problèmes de recrutement et de déploiement rapide, de logistique et d'achat. Les procédures de financement ne prévoient pas non plus des moyens pour permettre au siège d'appuyer ces missions (pour ce qui est de la planification stratégique et de l'évaluation, de la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et les groupes d'amis, du soutien à l'intégration avec les équipes de pays des Nations Unies et des obligations redditionnelles auprès des organes intergouvernementaux). Elles réduisent aussi la capacité du Département à réagir rapidement aux changements de mandat décidés par le Conseil de sécurité et aux transitions politiques dans les pays.

59. Le Conseil de sécurité a de plus en plus recours à des missions politiques sur le terrain pour soutenir les processus de paix (MINUNEP), collaborer avec les forces multinationales dans des environnements très peu sûrs (UNPOS et MANUI) et protéger l'investissement que représentent les opérations de maintien de la paix (BINUB et BINUSIL). Le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques ont travaillé avec acharnement pour améliorer leur collaboration et leur soutien institutionnel mutuel. Les États Membres ont également beaucoup investi dans des moyens de déploiement rapides pour soutenir les opérations de maintien de la paix, en particulier dans les domaines touchant la réforme du secteur de la sécurité, le

système pénitentiaire et le maintien de l'ordre, ainsi que les services du Bureau de l'Ombudsman de l'ONU. Pourtant, faute d'un compte d'appui, les modalités budgétaires actuelles ne permettent toujours pas aux missions menées sur le terrain par le Département des affaires politiques d'avoir facilement accès à ces moyens.

60. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme souple qui puisse fournir au système de l'ONU les moyens variables nécessaires pour appuyer et gérer les missions politiques de manière adéquate en fonction de leur taille et de leur mandat, et prévoie notamment un équivalent modeste du pouvoir d'engager des dépenses avant que les mandats ne soient définis qui existe pour les opérations de maintien de la paix. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport actualisé sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, ces propositions et options seront évoquées à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

E. Capacité du Service administratif du Département des affaires politiques

61. Pour renforcer la capacité du Service administratif à administrer les missions du Département financées au moyen des crédits du budget ordinaire affectés aux missions politiques spéciales, l'Assemblée générale y a établi trois postes (1 P-3 et 2 G) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces ressources dont il avait grand besoin ont permis au Service administratif d'améliorer son soutien aux 12 missions politiques spéciales qu'il administre actuellement⁵.

62. Toutefois, la pression ne cesse d'augmenter. En effet, six postes supplémentaires et la nomination de 15 experts et consultants ont été approuvés en 2010 pour les missions politiques spéciales, soit une augmentation de 30 % par rapport au budget de 2009. En outre, avec l'ajout de 49 fonctionnaires aux effectifs du Département, les besoins quotidiens en ressources humaines pour administrer 275 fonctionnaires (non compris le personnel affecté aux missions politiques spéciales) ont augmenté, sans que n'augmentent les crédits ouverts au titre du budget ordinaire. La question devra être traitée dans le contexte du budget ordinaire pour l'exercice 2012-2013.

F. Financement des voyages

63. Étant donné la transformation du Département et l'augmentation de la demande de services, d'assistance et d'interventions rapides sur le terrain pour toute sortes de situations politiques, le Département souffre d'une pénurie aiguë de crédits

⁵ Les missions politiques spéciales des groupes thématiques I et II administrées par le Service administratif sont les suivantes : Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Groupe d'experts sur le Soudan, Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, Équipe d'appui analytique créée par la résolution 1526 (2004) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran.

au titre du budget ordinaire pour le financement des voyages, et ce d'autant plus que les voyages d'accompagnement du Secrétaire général représentent 18 % des dépenses. Le budget ordinaire ne couvre qu'environ un tiers des frais de voyage réels du Département, ce qui l'oblige à recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer les voyages nécessaires pour s'acquitter de ses mandats.

IV. Conclusion

64. La décision de l'Assemblée générale de renforcer le Département des affaires politiques a accentué sa transformation en une structure plus dynamique et opérationnelle pour la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. Le Secrétaire général est encouragé par le fait que les États Membres et les organisations régionales reconnaissent de plus en plus l'importance d'investir dans la prévention des conflits et d'accroître la capacité du Département à intervenir rapidement et de manière économique en cas de crises nouvelles. Cela a entraîné une augmentation de la demande de ses services en matière de prévention, de médiation et de renforcement des capacités.

65. Le Secrétaire général remercie vivement les États Membres du soutien politique et financier qu'ils ont apporté au Département des affaires politiques dans la résolution 63/261 de l'Assemblée générale et au-delà. Il attend avec intérêt de poursuivre avec les États Membres le dialogue sur les moyens de continuer à mettre en œuvre sa vision d'un Département des affaires politiques plus opérationnel, souple et efficace dans ses responsabilités, en particulier en améliorant l'établissement, le soutien et le financement des missions politiques spéciales.